

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition

écologique et solidaire

Transports

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

### **Décision du 13 février 2019 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est**

NOR : TRAA1905218S

*(Texte non paru au journal officiel)*

#### **Le directeur de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales représentées,

#### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Christian MARTY, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ou son représentant, en qualité de président ;

Myriam MOUTOU, cheffe du département gestion des ressources de la DSAC/NE, ou son représentant.

## **Article 2**

Sont nommés représentants du personnel, conformément aux propositions formulées par les organisations syndicales représentées :

### *Membres titulaires*

Aurore LACASSAGNE-SCHOETTEL (FEETS-FO)

Florence JAECKEL (FEETS-FO)

Jean-Marie LANDES (UNSA Aviation civile)

Luc MARTINI (UNSA Aviation civile)

Philippe ROLAND (USAC CGT)

### *Membres suppléants*

Nolwenn LACKNER (FEETS-FO)

Carmen STAERK (FEETS-FO)

Jean-Michel FLORET (UNSA Aviation civile)

Paul HUMBLOT (UNSA Aviation civile)

Arnaud PEDRON (USAC CGT)

## **Article 3**

Cette décision annule et remplace la décision du 22 février 2015 fixant la composition du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 13 février 2019.

Le directeur de la direction de la sécurité  
de l'aviation civile Nord-Est

Christian MARTY